La commune de **DOLLEREN** et le service instructeur de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach sont prêts à appliquer la **dématérialisation des autorisations d'urbanisme**.

Depuis le 1^{er} Janvier 2024, l'usager qui le souhaite peut faire sa demande d'autorisation d'urbanisme en ligne :

- Certificat d'Urbanisme
- Déclaration Préalable
- Permis de Construire
- Permis de Démolir

Pour ce faire, il doit se connecter via le lien suivant : https://urba.cc-vallee-doller.fr:4343/NetADS/sve/CCVDS68/ et s'identifier avec son compte **France Connect** ou une adresse électronique valide et opérationnelle puis suivre les instructions.

N.B:

- L'utilisation de ce téléservice est facultative, l'usager qui le souhaite peut toujours effectuer sa demande en **version papier** en la déposant à la mairie ou par voie postale.
- ❖ À compter du 1^{er} Janvier 2024, les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme transmis par **e-mail ne seront plus recevables.**
- Le service urbanisme de la CCVDS est à votre disposition par téléphone ou sur rendezvous. Pour tout renseignement complémentaire : <u>urbanisme@cc-vallee-doller.fr</u>; 03.89.38.81.75



Je me connecte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.



